CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018 – 19H

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-huit, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 04 juillet 2018

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLE, D. COUTAUD, Cyrille CORMIER, V.JOUAN pouvoir à Delphine COUTAUD ***arrivée au point n°3***, C. DENIS, C. DI DOMENICO, F. GUEDON, D. RAMBAUD, N. LIVA, M. BRUNEAU, J. ORIEUX, E. BOUTIN, E. CARDIN.

Excusés : J .GRONDIN pouvoir à Cyrille CORMIER, S. DELAUNAY pouvoir à Emmanuel CARDIN, Jean-Luc GOBIN.

Secrétaire de séance : Madame Christine DENIS.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2018 : approuvé à l'unanimité.

Administration

1. Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours.
2. Dispositif « argent de poche ».
3. Règlement intérieur du complexe sportif limouzin.
4. Mise en vente des parties bâties des parcelles AA 121 et AA 452 situées 9 rue Charles de Gaulle.

Finances

5. Attribution du marché de travaux d'aménagement du cœur de bourg.
6. Approbation du rapport de la CLECT 2018 de la Communauté de Communes de Grand Lieu.
7. Tarifs 2018-2019 du restaurant scolaire.
8. Ligne de trésorerie pour le budget principal.
9. Décision modificative n°1 budget locaux commerciaux.

10. Informations diverses.

Administration

1. Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Lors du dernier Conseil Municipal, le tableau des effectifs avait été actualisé compte tenu de l'évolution des temps de travail des agents liée au retour à la semaine scolaire de 4 jours.
Deux postes devaient être revus et proposés à la séance de juillet. Ces postes intègrent l'entretien du complexe sportif.

La modification des temps de travail se présente comme suit (*en jaune, les postes qui sont modifiés et proposés à la séance de juillet***) :**

	Nombre de poste				
Grade	**TC**	**TNC (ETP)**	**Nombre d'heures hedbo**	**Modification au 1er septembre**	**Catégorie**
Attaché territorial	1				A
Rédacteur principal de 1ère classe	1				B
Agent de maîtrise	1				C
Adjoint technique principal 2ème classe	3				C
Adjoint technique	2				C
Adjoint technique		1	30,55	29,49	C
Adjoint technique		1	30,867	30.81	C
Adjoint technique		1	29,25	31,13	C
Adjoint technique		1	22,117	20,20	C
Adjoint technique		1	29,717	29,03	C
Adjoint technique		1	22,283	20,21	C
Adjoint technique		1	26,983	25,90	C

Adjoint technique		1	12,867	23.22	C
Adjoint technique		1	12,817	**15,15**	C
Adjoint technique		1	22,7	**21,71**	C
Adjoint technique		1	13,4	13,01	C
Adjoint technique		1	4	5.68	C
Adjoint technique		1	5,483	5.68	C
Adjoint d'animation		1	35	33	C
Adjoint d'animation		1	35	32,83	C
Adjoint d'animation		1	3,52	4,7	C
Adjoint d'animation		1	11,7	15,56	C
Adjoint administratif principal 2ème classe		1	28		C
Adjoint administratif territorial	1				C
Adjoint administratif territorial		1	28		C
Adjoint territorial du patrimoine		1	16,233		C

Monsieur le Maire précise que pour ces deux postes, le temps d'entretien des deux nouveaux bâtiments a été estimé, le temps de travail proposé ce soir est donc une base et sera réévalué après plusieurs mois de travail.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **D'approuver** l'actualisation du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus avec effet au 1er septembre ;
- **De l'autoriser** à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs à partir du 1er septembre 2018.

2. Dispositif argent de poche.

Monsieur Cyrille CORMIER adjoint en charge de la jeunesse, informe qu'une réflexion a été menée avec les agents du service technique pour mettre en place un dispositif « argent de poche ».
Ce dispositif permet aux jeunes âgés de 16 à 17 ans de travailler pendant les vacances scolaires en réalisant des petits chantiers sur la commune sous la responsabilité d'un agent référent. Cela permettrait aux jeunes d'avoir une indemnisation de 15€ par jeune et par demi-journée de 3h.
Exemples de travaux à confier : désherbage manuel dans les massifs du bourg et des lotissements, l'entretien des chemins, la préparation du cimetière, tournée des poubelles…

Attention, il ne s'agit pas d'employer des jeunes, mais de leur confier un chantier afin qu'ils découvrent le travail des agents municipaux et qu'ils aient une première indemnisation. Les jeunes devront avoir une couverture sociale (en leur nom ou au nom du responsable légal) et une assurance de responsabilité civile.

Monsieur Cyrille CORMIER propose d'approuver la mise en place du dispositif « argent de poche » pour les limouzins âgés de 16 à 17 ans (*moins de 18 ans*), pendant les vacances scolaires de la Toussaint et de Pâques, à raison de 3h par demi-journée, 4 jours par semaine. Il ajoute que Monsieur Bruno LEBLED agent technique communal sera référent de ce dispositif, il encadrera et accompagnera les jeunes.
A cet effet, la création d'une régie d'avance est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dispositif argent de poche et sa mise en place ; ainsi que la création d'une régie d'avance pour le service enfance-jeunesse qui permettra d'indemniser les jeunes.

3. Règlement intérieur du complexe sportif limouzin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le groupe de travail « salle de sports » propose de mettre en place un règlement intérieur pour ce nouveau complexe sportif limouzin. Ce règlement intérieur devra être lu et signé par toutes les associations utilisatrices.
Le règlement proposé stipule que chaque association devra désigner un référent par créneau d'utilisation, mais également pour les clés qui seront mises à disposition. Les référents nommés devront laisser les locaux propres à l'aide des outils d'entretien mis à disposition.

Suite à la commission de sécurité de ce matin (*ayant émis un avis favorable*), le capitaine du SDIS a formulé plusieurs conseils, que nous vous proposons d'intégrer dans le règlement intérieur (ajouts par rapport à la version qui vous a été transmise vendredi) :

- Les locaux de stockage qui seront mis à disposition des associations devront être utilisés uniquement pour du stockage de matériel sportif,
- Accès PMR par l'ascenseur : indiquer qu'une clé de l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite sera mise à disposition dans un local spécifique,
- Moyens de secours : demander aux référents associatifs de se sensibiliser aux moyens de secours (plan d'évacuation…) et à leur utilisation (alarmes, extincteurs…).

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement intérieur du complexe sportif limouzin pour la saison 2018/2019.
Le règlement intérieur a été complété pendant la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur tel que modifié en séance, pour la saison 2018-2019. Le règlement sera annexé à la délibération.

4. Mise en vente des parties bâties des parcelles AA 121 et AA 452 situées 9 rue Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente les parties bâties des parcelles AA 121 et AA 452 situées 9 rue Charles de Gaulle. Il s'agit de l'ancien local provisoire de la Barak'Ados, aujourd'hui inutilisé. L'ancienne Barak'Ados est dans un bon état nécessitant des travaux de rénovation, l'autre bâtiment en revanche nécessite de gros travaux.
L'impasse desservant ces parcelles serait privatisée, permettant aux futurs habitants de rentrer chez eux.
Monsieur le Maire expose qu'une agence a estimé les deux biens entre 75 000€ et 80 000€.
Monsieur Frédéric GUÉDON propose de solliciter l'avis d'un office notarial qui permettra d'avoir une estimation complémentaire.
Monsieur Emmanuel CARDIN s'exprime en disant qu'il serait préférable de vendre ces deux bâtiments au profit de la commune plutôt que les laisser se dégrader.
Monsieur le Maire propose de consulter d'autres agences et un office notarial afin d'avoir plusieurs estimations, et propose d'approuver la mise en vente de ces deux biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en vente de ces deux biens, et approuve la demande d'estimation par plusieurs organismes.

Voir plan ci-dessous.

Finances

5. Attribution du marché de travaux d'aménagement du cœur de bourg.

Monsieur le Maire expose que la commission voirie a travaillé avec CDC CONSEILS sur l'étude d'aménagement du cœur de bourg comprenant la Place Sainte Thérèse et la rue du Stade. A la suite de ce travail, une consultation a été réalisée pour les travaux de voirie mais également pour la reprise de certains réseaux.
Voir plan ci-dessous.
La consultation s'est déroulée du 04 mai au 1er juin 2018, la collectivité a reçu 4 offres.

Estimation HT TF + TO + PA1 + PA 3 + PS1 + PS2		631 697,50 €	
Moyenne des offres		579 724,20 €	
Le nombre de points est calculé selon le descriptif ci-dessous:			
La note est calculée en fonction de l'offre du moins disant appelée R (R=référence). La note (N) de chaque candidat est calculée ainsi : N = (R/offre du candidat) x 100.			

Sur la base de l'analyse multicritères menée ci avant (« Prix des prestations » pour 60% et « Mémoire justificatif » pour 40%, le classement des entreprises s'établit ainsi :

Classement	Entreprise	Critère 1 Prix 60%	Critère 2 Mémoire 40%	Total des points	Montant Global TF + TO + PA1 + PA3 + PS1 + PS2 HT
1	CHARIER TP SUD	60,00	38,00	98,00	467 280,40 €
2	BAUDRY TP	48,29	40,00	88,29	580 618,09 €
3	COLAS AGENCE GADAIS	45,75	40,00	85,75	612 809,81 €
4	BODIN TP	42,60	31,20	73,80	658 188,51 €

Compte tenu du classement des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CHARIER TP SUD. L'offre de CHARIER TP SUD présente une moins value de 25% par rapport à l'estimation initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le classement des offres ci-dessus, retient l'offre de l'entreprise CHARIER TP SUD pour les travaux d'aménagement du cœur de bourg pour un montant total de 467 280.40€ HT, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

6. Approbation du rapport de la CLECT 2018 de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle de préparer l'évaluation des charges et des recettes liées aux compétences transférées à la Communauté de Communes de Grand Lieu.

La CLECT établit son rapport. Une fois élaboré, le rapport a vocation à être adopté par les membres de la CLECT.

Elle dispose désormais d'un délai de 9 mois pour se prononcer sur l'évaluation des charges transférées et établir son rapport d'évaluation des charges transférées.

A défaut de transmission du rapport définitif de la CLECT dans le délai de 9 mois, ou à défaut d'adoption dans les conditions de majorité requise, les montants des charges transférées seront déterminés par le Préfet, selon des règles strictes qui ne s'adaptent pas forcément dans tous les territoires. Le rapport de la CLECT doit être révisé lors de chaque transfert de charges.

A compter de sa transmission par le Président de la Commission, les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois, pour se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dès que le rapport a été adopté par la CLECT et par les conseils municipaux, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la Communauté de Communes à chaque commune membre.

	Attribution de compensation 2017	Déductions 2018		Ajouts 2018		Attribution de compensation 2018
		Politique de la Ville	Animation SBV	IFER éolien	CFE/CVAE Carrières	
Commune du Bignon	548 446 €	0 €	0 €			548 446 €
Commune de La Chevrolière	496 811 €	0 €	0 €			496 811 €
Commune de Geneston	258 095 €	0 €	0 €			258 095 €
Commune de La Limouzinière	103 355 €	0 €	0 €	31 065 €		134 420 €
Commune de Montbert	141 141 €	0 €	0 €			141 141 €
Commune de Pont-Saint-Martin	233 641 €	0 €	0 €			233 641 €
Commune de Saint-Colomban	28 434 €	0 €	0 €		29 786 €	58 220 €
Commune de Saint-Lumine-de-Coutais	71 063 €	0 €	0 €			71 063 €
Commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	418 825 €	0 €	0 €			418 825 €
TOTAL	**2 299 811 €**	**0 €**	**0 €**	**31 065 €**	**29 786 €**	**2 360 662 €**

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT 2018 et le tableau des attributions tel que présenté ci-dessus.

7. Tarif 2018-2019 pour le restaurant scolaire.

Madame Delphine COUTAUD, adjointe aux affaires scolaires, expose que la commission finances a étudié le bilan financier du restaurant scolaire.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Prix Achat repas(Restoria)	2,357 €	2,391 €	2,240 €
Prix de revient d'un repas	5,40 €	5,34 €	5,49 €

Le prix d'achat du repas par la collectivité est de 2.240€, mais le coût total pour la collectivité est de 5.49€. Donc pour un tarif régulier actuellement à 3.70€, la collectivité prend en charge **1.79€** par repas.

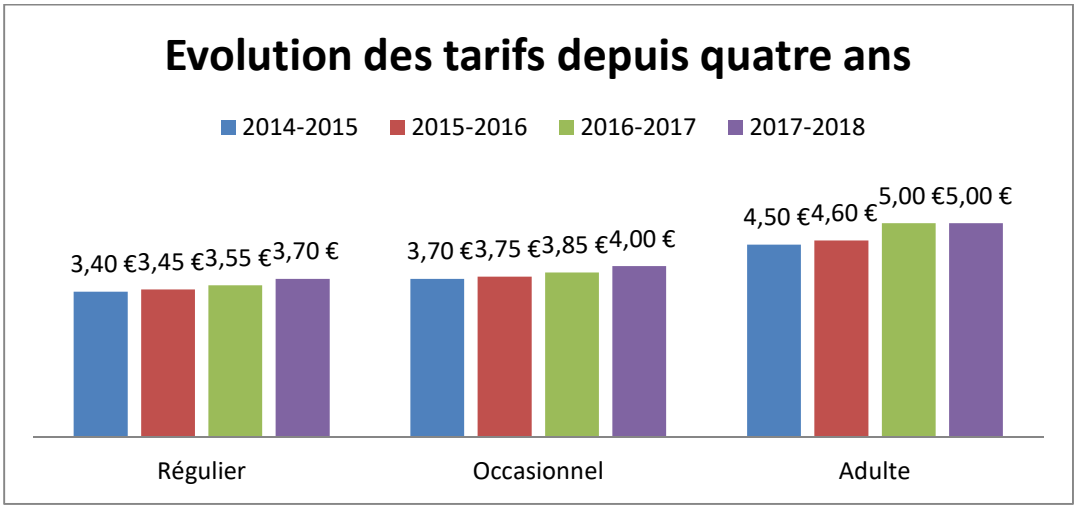

Pour l'année 2018-2019, la commission propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

- Régulier : 3.80€,
- Occasionnel : 4.10€,
- Adulte : 5.10€.

Sur la base du nombre de repas facturé cette année, l'augmentation de 0.10€ représenterait une recette supplémentaire de 3 606.50€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2018-2019 tels que présentés ci-dessus pour le restaurant scolaire.

8. Ligne de Trésorerie pour le Budget Principal.

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, expose que dans l'attente du versement de plusieurs subventions, les dépenses liées aux investissements en cours et les dépenses courantes vont nécessiter l'ouverture d'une ligne de trésorerie. La ligne de trésorerie est une opération de crédit à court terme qui permet de répondre à des besoins de gestion de trésorerie sur une durée d'une année.

Celle du budget principal a expiré en 2017. Afin d'en souscrire une nouvelle, trois banques ont été consultées pour une ligne de trésorerie plafonnée à 450 000€ :

Banque	Taux	Commission d'engagement
La banque postale	0.83%	400€
Crédit Mutuel	0.80%	700€
Crédit Agricole	0.45%	0.10% soit 350€

La commission propose de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la souscription d'une ligne de trésorerie pour un montant de 450 000€, et retient le Crédit Agricole au taux de 0.45%.

9. Décision modificative n°1 au budget « locaux commerciaux ».

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, expose qu'une décision modificative au budget annexe locaux commerciaux est nécessaire. Il s'agit de faire une régularisation sur les opérations d'ordre :

- R042 (777) + 7 475,92 €
- D011 (61528) + 7 475,92 €

Madame Evelyne RAVAUD propose d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget locaux commerciaux.

Informations :

➢ **Extension de l'atelier municipal :** consultation des entreprises en cours.

➢ **Vidéo protection:** le dispositif est en cours d'installation. Plans d'implantation des caméras ci-dessous pour rappel.

Automobiliste venant de Saint Colomban et de Saint Philbert

Automobiliste venant de Paulx et de Corcoué sur Logne

➢ **Salle de sports :** commission de sécurité le 09 juillet matin, et travaux d'aménagement prévus cet été. Le groupe de travail a débuté l'organisation de la journée d'inauguration : des animations avec les associations seront organisées l'après-midi, l'office proposera un stand de boissons et de restauration : besoin de bénévoles. Des flyers annonçant l'organisation de la journée seront envoyés aux habitants début septembre.

Des banderoles seront affichées dès la semaine prochaine sur la collectivité.

➢ **Horaires d'été de la mairie :** du 16 juillet au 26 août inclus, la mairie sera ouverte au public physiquement et téléphoniquement de 8h45 à 12h15.

Calendrier 2018 des Conseils Municipaux :

- Lundi 17 septembre 2018
- Lundi 29 octobre 2018
- Lundi 17 décembre 2018

Samedi 15 septembre 2018 : inauguration de la salle des sports.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h18.